



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 36521

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la mise en place d'un « ticket restaurant étudiant ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage la création de ce ticket, qui fonctionnerait comme un ticket restaurant d'entreprise et qui permettrait aux étudiants de choisir entre les restaurants universitaires et la restauration privée. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

Actuellement, le réseau des oeuvres universitaires consacre 99 millions d'euros à la restauration sociale étudiante. Ces moyens permettent de servir aux étudiants 55 millions de repas dans plus de 540 restaurants gérés par les centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) et environ 280 restaurants agréés. Dans ces conditions, indépendamment des coûts de structure et des charges de personnel, un repas en restaurant universitaire est financé par la participation de l'étudiant à hauteur de 2,60 euros et une subvention unitaire de 1,80 euro. Instaurer, à coût constant pour la collectivité publique un système de tickets repas utilisables dans n'importe quel restaurant permettrait de fournir 55 millions de tickets repas d'une valeur faciale de 4,40 euros, soit seulement 25 tickets repas par an et par étudiant. Pour que les étudiants, sur le modèle du ticket restaurant d'entreprise, puissent bénéficier de ce système tous les jours où ils ont cours (environ 150 par an), il faudrait envisager de multiplier par six les crédits alloués directement à la restauration étudiante, soit une augmentation annuelle de près de 500 millions d'euros. D'autre part, la mise en place d'un tel dispositif aurait inévitablement pour effet une diminution considérable et brutale de la fréquentation des restaurants universitaires, entraînant une dégradation de la situation financière des CROUS telle qu'elle conduirait à la fermeture de nombreuses structures de restauration, qui sont souvent la seule possibilité de restauration sur les campus, et qui, au-delà de leur mission sociale, sont un élément important de l'organisation de notre système d'enseignement supérieur. Il faut souligner que le système actuel permet de proposer des repas aux étudiants dans des conditions de proximité et de prix qui correspondent à leur demande. Les études récentes menées sur la restauration universitaire montrent que les étudiants sont satisfaits des efforts d'adaptation de l'offre et de l'amélioration de sa qualité. Pour la première fois depuis dix ans, en 2003, le nombre de repas servis dans les restaurants universitaires est resté stable. Toute augmentation de cette fréquentation permettra d'améliorer la gestion de la restauration étudiante et de proposer une offre de meilleure qualité à un prix social.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36521

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2412

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5555